

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN
DU DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Éducation,
Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie,
Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen du Diplôme d'Études Spécialisées d'Orthopédie Dento-faciale de l'UFR d'Odontologie comme suit :

Membres du jury :

Claire PERNIER, Président du jury, MCU-PH, Coordonnateur interrégional-Lyon

Sarah MILLOT-GUARD, PU-PH Lyon

Olivier ROBIN, PU-PH Lyon

Sarah CHAUTY, MCU-PH Lyon

Christelle GREMEAU-RICHARD, MCU-PH Clermont-Ferrand

Delphine SOULIER-PEIGUE, PH Clermont-Ferrand

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 4 octobre 2026